

ETAT FRANCAIS

PREFECTURE DE L'ORNE

ARRÊTÉ

Nous, Prefet de l'Orne, Chevalier de la Legion d'Honneur,

Vu le decret-loi du 18 Novembre 1939 et la loi du 15 Octobre 1941, relatifs aux mesures a prendre a l'egard des individus dangereux, pour la defense nationale et la securite publique,

Vu les diverses instructions ministerielles relatives a l'internement des individus dangereux pour la Defense nationale et la securite publique,

Vu les instructions telegraphiques du 24 septembre 1942, de M. le Ministre Secetaire d'Etat a l'Interieur,

ARRÊTONS

Article 1er - Le nomme RAMON Francisco (sujet espagnol) ne le 20 Mars 1904 a Valence (Espagne) demeurant a Sées, Centre des Réfugiés espagnols, rue d'Argentan, sera interne administrativement au Centre de sejour surveille de Voves (Eure-et-Loir)

Article 2 - M. le Prefet de l'Orne est charge de l'execution du present arrêté qui sera notifie a l'interesse et dont ampliations seront adressees a M. le Chef du Gouvernement, Ministre Secetaire d'Etat a l'Interieur, M. le Prefet Regional a Rouen, M. le Prefet de l'Eure-et-Loir.

Alençon, le 24 septembre 1942,

Le Prefet,

signe : Georges BERNARD.

Pour ampliation,
Le Prefet,

Prefecture
Cabinet,

Georges Bernard

*Decede a l'hospice d'Alençon,
le 27/9/42*